



Création de micro entreprise et divorce

Par **Virgile**, le **18/08/2009** à **15:24**

Bonjour,rrnJe souhaite créer rapidement une micro entreprise.rnActuellement, je suis marié avec 2 enfants, mais une demande de divorce va être déposée assez rapidement. Je suis au chômage, en fin de droit en janvier 2010.rnQue puis-je faire afin que ma future ex-femme ne me reclame aucun droit sur cette entreprise, étant constitué uniquement par mon travail et ma production personnel.rnJe n'ai pas de contrat de mariage.rnPuis-je créer mon entreprise dans l'état actuel des choses ou dois je attendre soit la demande de divorce, soit le constat de séparation de corps ?rnMerci de bien vouloir me renseigner. C'est assez urgent dans la mesure ou je dois trouver une solution avec la fin de mes droits.rnrnSincères salutations.